

Sauvegarder le patrimoine bâti et construire le patrimoine de demain

ORIENTATION : Sauvegarder le patrimoine bâti et construire le patrimoine de demain

Le patrimoine bâti présent sur le territoire du Parc est varié et présente à la fois une large gamme d'édifices (habitat rural et maisons de bourgs, demeures seigneuriales, châteaux, demeures fortifiées, bâtiments et dépendances agricoles, bâtiments à fonction industrielle ou artisanale, architecture balnéaire, édifices militaires, patrimoine vernaculaire, patrimoine de la reconstruction, édifices culturels...) et des typologies constructives nombreuses (craie, torchis, brique, pierre...).

Cette variété est un atout, notamment pour la qualité des paysages et l'attractivité touristique du territoire, mais nécessite des modes d'actions différenciés suivant les territoires et les enjeux typologiques.

Elle suppose également le recours à des techniques traditionnelles encore pratiquées par quelques professionnels, mais qui nécessitent cependant la mise en œuvre de sessions de formation qui permettent leur transmission aux générations futures.

Ces édifices se prêtent par ailleurs à la réalisation de chantiers d'insertion ou de chantiers – école, qui sont menés en association avec les structures concernées.

De plus, les propriétaires de ce patrimoine bâti sont aujourd'hui confrontés à de nouvelles problématiques d'adaptation de leur patrimoine à de nouveaux usages, à l'évolution des modes de vie et aux enjeux du changement climatique.

Il y a donc là matière à de nouvelles approches techniques, qui permettent de préserver l'intérêt économique de ce patrimoine.

Au-delà de ces aspects, la connaissance du patrimoine bâti, menée selon les normes de l'inventaire général du patrimoine culturel, est importante pour la contribution qu'elle peut apporter à l'élaboration des documents d'urbanisme et la mise en place de dispositifs de protection, de type AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

Elle permet par ailleurs de développer des formes d'appropriation par le public des valeurs de ce patrimoine.

1. Pages

- [Conforter les acteurs publics et privés dans la sauvegarde du patrimoine bâti](#)
- [Favoriser l'évolution du bâti traditionnel](#)